

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

Haute-Marne

EXRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHARMES-LÉS-LANGRES

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal :

Séance du 24 MAI

En exercice : 11

De l'an DEUX MILLE DIX-HUIT

Qui ont pris part à la délibération :
11

A 20 H 30

Date de la convocation :
15/05/2018

Le Conseil municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard JOFFRAIN, Maire.

Date d'affichage :
15/05/2018

Présents : Bernard JOFFRAIN, Danièle GEORGES, Sylvain BOUGREL, Jean-Baptiste ROCHE, Didier BOUGREL, Joël FEYEREISEN, Jean-François FEUTRIEZ, Jean-Daniel BONHOMME, Richard CLEMENT, Robert ROCHE, Jean-Luc ARNOULT

Secrétaire : Jean-Baptiste ROCHE

1269 – AMENAGEMENT FORESTIER DE LA COMMUNE

M. Stéphane MARTIN de l'ONF présente sa proposition d'aménagement forestier pour la commune de Charmes sur la période 2017-2046.

A l'unanimité, le conseil émet un avis favorable après la présentation. L'ONF propose une méthode de gestion de la forêt, compte tenu de la faible superficie, par intégration à un syndicat intercommunal de gestion forestière.

Le conseil, après en avoir délibéré, donne mandat au Maire pour faire une demande d'intégration au syndicat forestier de la région de Langres.

1270 – AVENANT POUR LA MISE A JOUR DE LA CONVENTION ACTES

La commune procède à la télétransmission des actes au contrôle de légalité.

Compte tenu de l'évolution des types d'actes télétransmis, il apparaît nécessaire de faire évoluer la convention.

Il est demandé au conseil d'approuver ou non l'avenant à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité du représentant de l'Etat.

Validé à l'unanimité.

1271 – MODIFICATION DES STATUTS DU SDED52

Le Conseil municipal,

Vu la délibération du conseil syndical du SDED 52 du 29 mars 2018 approuvant la mise à jour des annexes 1, 3 et 6 des statuts suite à l'adhésion au 1^{er} avril 2018 de la Communauté de Communes du Grand Langres,

En vertu des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres disposent de 3 mois pour se prononcer sur la demande de modifications statutaires.

Après en avoir délibéré à 7 voix POUR et 4 CONTRE, le conseil municipal émet un avis favorable au projet de modifications des statuts du SDED52, dont une copie est jointe à la présente délibération.

1272 – VENTE DE L'ANCIEN MECANISME HORLOGE EGLISE

Une proposition d'achat à hauteur de 1500.00 € a été faite par M. OSWALD Francis (collectionneur). Le conseil, à l'unanimité, accepte cette proposition.

Un titre de paiement sera édité par la commune à l'article 778 au nom de M. OSWALD Francis.

Point sur les travaux

- Parking de l'Eglise : un périmètre de parking a été délimité et présenté à Mme Ebrard.

Il convient de commander le tout-venant nécessaire et de programmer les travaux qui seront effectués par les membres du conseil.

- Chemins ruraux : sur l'Aqueduc des « Champs Vanés », l'AF de Lannes serait d'accord pour la pose d'une buse complémentaire à l'aqueduc existant pour faciliter l'écoulement des eaux.

Coût des travaux pris en charge à 50% par l'AF de Lannes et 50% par la commune de Charmes.

Le conseil donne mandat au Maire pour rédiger une convention de partenariat pour cette mise en place

- Remise en état du chemin de « Metchèvre » : il convient de procéder à l'approvisionnement des matériaux nécessaires et de programmer les travaux réalisés par les membres du conseil.

- Dégâts suite à l'orage de la semaine dernière : l'assurance de la commune ne prend pas en charge les dégâts sur la voirie et les trottoirs.

Le Conseil Départemental n'a pas de budget pour gérer ces catastrophes naturelles.

Il appartient donc à la commune de remettre en état la voirie communale et les trottoirs. La commune doit se fournir en matériaux et les travaux seront réalisés par les membres du conseil.

Organisation du 14 juillet

Concernant le repas, il est proposé des jambons braisés (devis pour l'achat à faire). Un devis va être également demandé au prestataire de l'année dernière (rôtisserie avesnoise) sur la base de poulet ou jambonneau.

Le choix définitif des entrées et du plat principal sera décidé lors du prochain conseil.

Le feu d'artifice est maintenu, il sera tiré sur le barrage.

Pour les animations, le traditionnel jeu de quilles sera mis en place.

Plan local d'urbanisme intercommunal

Le plan de pré zonage a été présenté aux membres du conseil.

Divers

- Procédure d'alerte météorologique des Maires : le répertoire téléphonique départemental a été mis à jour avec les coordonnées du Maire et des 2 adjoints.

- L'Eau Cyclo Pédie : Il est demandé des volontaires pour l'organisation du triathlon qui se déroulera le samedi 23 juin prochain.

M. Feyereisen Joël et M. Roche Robert se sont portés volontaires.

La séance est levée à 23h00

Bernard JOFFRAIN	Danièle GEORGES	Didier BOUGREL
Robert ROCHE	Jean-François FEUTRIEZ	Sylvain BOUGREL
Richard CLEMENT	Jean-Daniel BONHOMME	Joël FEYEREISEN
Jean-Luc ARNOULT	Jean-Baptiste ROCHE	